

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 27  
- ayant pris part au vote : 27  
- procurations : 4

L'an deux mille dix-neuf et le 18 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 11 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA, M. NICOLAS COSTES

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M JOEL FEULLERAT), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. DENIS MOLET (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), MME BRIGITTE CABANES-MURITH (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN)

**Etaient absentes excusées** : MME MICHELE CHAVE, MME ISABELLE SEROR

M. FREDERIC COMBE a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2019/104

**Objet : Motion portant sur l'ouverture en continu du supermarché Casino de L'Union et potentiellement pour toute autre enseigne de petite, moyenne ou grande surface développant un projet comparable.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Directeur du supermarché Casino du centre commercial Saint Caprais l'a informé de la décision du groupe Casino d'ouvrir ce supermarché 24 H sur 24 à compter du 26 janvier prochain, à titre expérimental et dans les conditions suivantes :

- Le soir en semaine de 20 heures 30 à 8 heures le lendemain matin
- Le dimanche après-midi de 12 heures 45 à 8 heures le lendemain matin,

Ce courrier précise que la vente se fera en libre-service, sans aucun personnel sous la surveillance de trois agents de sécurité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer à ce projet qui s'inscrit fondamentalement en opposition aux valeurs portées par les élus de L'Union.

Notre mission d'élus est en effet de préserver la quiétude de notre ville ainsi qu'une amplitude d'ouverture des commerces qui ne sacrifie pas les rythmes de veille et de sommeil de chacun à l'impératif de consommation.

Envoyé en préfecture le 20/12/2019

Reçu en préfecture le 20/12/2019

Affiché le 20 DEC. 2019

ID : 031-213105612-20191218-D2019\_104-DE



Nous n'acceptons pas d'importer des modèles consuméristes qui, au nom de la liberté du commerce, proposent des cadres de vie contraires à nos valeurs.

Ce projet vient également perturber les repères du public aux motifs d'une amélioration du service proposé. Au contraire ce projet vient remettre en question les règles de base de la vie en société.

Par ailleurs, les risques de trouble à l'ordre public sont certains et le rapport des clients aux salariés de supermarché disparaît au profit d'une relation non apaisée (caméra, agents de sécurité ...).

Enfin, le risque de concurrencer les autres activités commerciales est réel, chacun ne fonctionnant pas avec les mêmes règles.

Ainsi, sur la base de cette motion, le Conseil Municipal invite Monsieur Le Maire à prendre un arrêté interdisant l'activité de vente la nuit et le dimanche après-midi sur notre commune dans les conditions proposées par l'enseigne Casino et potentiellement par toute autre enseigne de petite, moyenne ou grande surface développant un projet comparable.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver cette motion portant sur l'ouverture en continu du supermarché Casino de L'Union et potentiellement pour toute autre enseigne de petite, moyenne ou grande surface développant un projet comparable.

M.JACQUES DAHAN, M.ERWAN DANIEL, Mme ELISABETH ATTELAN, Mme CLAUDE RIERA ne participent pas à l'approbation de cette proposition de motion.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le 20 DEC. 2019  
- Affiché le 20 DEC. 2019

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire  
David ROFFÉ

